AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-5-76195927

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 67 (11ème envoi 1976) - 17 mai 1976.-

GRANDES CULTURES - CEREALES -

- Rouille jaune : Les premiers foyers ont été détectés dans diverses régions du Gers (Eauze, Vic-Fezensac, Pauilhac), de l'Ariège (Le Vernet), de la Haute-Garonne (St-Lys), sur Durtal et Tomclair.

Rappelons que cette maladie peut se propager avec rapidité, surtout lorsque les températures moyennes évoluent autour de 15° C. Les symptômes actuellement visibles sur blé sont représentés par des fructifications (urédosores) légèrement allongées (1 mm), jaunes-orangées, réparties en stries linéaires de 3 à 10 cm de long, disposées parallèlement aux nervures. Il existe de nombreuses races physiologiques et donc pas de variétés réellement résistantes (quelques attaques signalées sur Top en 1975).

Conduite à tenir : S'il s'agit d'un début d'attaque - foyers épars -, un traitement à base de manèbe ou de mancozèbe peut assurer une protection suffisante. Par contre, lorsque la maladie est bien déclarée (présence généralisée au niveau des trois dernières feuilles), l'utilisation d'un produit spécifique est recommandée : oxycarboxine (Rendor) ; une deuxième application pouvant être nécessaire en cas de réinfestation dans les 10 à 15 jours qui suivent. Ce traitement spécifique peut être parfait en associant au Rendor une autre spécialité (cf. bulletin n° 64) destinée à élargir la protection contre d'autres maladies du feuillage ou de l'épi (septoriose, rouilles, ...).

- Pucerons : Les premières colonies sont actuellement visibles, certaines zones du Gers et de la Haute-Garonne présentant d'assez fortes populations.

Conduite à tenir :

- Avant l'épiaison, faire un contrôle en notant présence ou absence, ce qui donnera une indication sur le risque futur (pas de traitement à envisager) ;
- De début épiaison et jusqu'à ce que le grain ait atteint son volume définitif (stade laiteux), c'est la phase critique au delà de laquelle les risques sont négligeables. Pratiquer par sondages, en effectuant dix stations par parcelle et en prélevant, au cours de chacune d'elles, dix épis. Compter tous les pucerons ainsi repérés et faire une moyenne par épi.

  • A 5 pucerons par épi, le seuil d'alerte est atteint ; un autre comptage est à effectuer dans les 4 à 5 jours qui suivent, la multiplication des pucerons pouvant être très rapide. Répéter l'opération régulièrement jusqu'à la fin de la phase critique.

  • De 15 à 20 pucerons par épi, le seuil d'intervention souhaitable est atteint, en particulier si ce comptage indique une augmentation rapide des populations présentes (doublement ou triplement) par rapport à une précédente observation.

  • De 20 à 30 pucerons par épi, le seuil des dégâts effectifs est atteint et le traitement ne rendra plus tout son effet sur le rendement.

Produits utilisables : pirimicarbe (Pirimor) ; phosalone (Zolone, Azofène).

- C O L Z A -

- Charançon des siliques : Présence toujours effective mais populations en général trop faibles pour justifier une intervention.

- Cécidomyie des siliques : Premières captures réalisées début mai ; les conditions climatiques actuelles ne sont- guère favorables à leur développement.

P/89

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT.

L'un des principaux moyens de travail d'un organisme collectif tel qu'une Station Régionale d'Avertissements Agricoles, est l'information. Etre informé de tout ce qui se passe dans la Circonscription : phénomènes climatiques, biologiques, végétatifs, accidentels, est une condition essentielle pour réaliser des prévisions et diffuser des conseils de traitements ou de non traitement.

Ainsi, chaque année, lorsque d'après nos calculs les premières contaminations de mildiou ou de black-rot ont pu être réalisées dans quelques cas isolés, nous lançons ce concours. Cela nous permet de connaître l'existence de foyers que, peut-être, nous n'aurions pas pu découvrir par nous-mêmes. Ainsi, chaque abonné peut participer activement au fonctionnement de la Station.

Pour chaque secteur délimité par le règlement du concours, il est offert :

1.- une prime de 60 F. pour la 1ère tache de mildiou ou de black-rot de la vigne ;

2.- une prime de 30 F. pour la 2ème tache de mildiou ou de black-rot de la vigne, qui nous seront adressées par toute personne désirant participer à ce concours.

Numéro des secteurs	Délimitation des secteurs
1	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle-sur-Tarn, Rabastens.
2	Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg-de-Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque.
3	Département du Gers, y compris la zone de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Côtes du frontonnais", communes de : Fronton, Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Rustice, Vacquiers, Bouloc, Villaudric, Villematier, Villemur-sur-Tarn, Villeneuve-les-Bouloc, Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-St-Pierre, Montbartier, Nohic, Orgueil et Pompignan.
5	Zone "Vins de Lavilledieu".
6	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Cahors".
7	Zone du département du Tarn, autre que celle du secteur n° 1.
8	Zone des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne, moins les communes des appellations "Côtes du frontonnais".
9	Vignobles du département de l'Aveyron et du département du Lot, moins ceux des secteurs 2 et 6.

/ V I G N E /

- Mildiou : Alors que la vigne est maintenant très réceptive, aucun foyer de mildiou n'a encore été observé. Cependant, il y a lieu de continuer à supprimer systématiquement les repousses inutiles de la base des souches sur lesquelles le champignon s'installe d'abord généralement.

- Black-rot : Le traitement précédemment conseillé a été entraîné par les chutes de pluies du 9 au 12 mai. Uniquement dans les foyers, placer une nouvelle application avant les premières pluies à venir.

- Tordeuses de la grappe (Eudémis, Cochylis) : Le premier vol de papillons est très étalé et va donc durer près de deux mois, ce qui est inhabituel. Les captures sont en général faibles, sauf localement (secteurs de Fronton (31), Salles-d'Armagnac, Bourouilhan (32)).

Les pontes sont également très échelonnées. Dans les vignes très sensibles des secteurs cités, un traitement pourrait être mis en place au cours des tout derniers jours de la semaine, soit à partir du 21.

Préférer un produit doué d'une bonne rémanence et d'une certaine action en profondeur.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

- Tavelures du poirier et du pommier : Bien que leur nombre soit en nette décroissance, les projections de germes hivernants vont encore se poursuivre lors des précipitations à venir. En outre, une nouvelle sortie de taches se produira à partir des 20-21 mai. Il est donc nécessaire de poursuivre la lutte dans tous les vergers en effectuant un nouveau traitement dès que des pluies seront à craindre.

- Oïdium du pommier : Ce champignon se développe toujours activement dans les vergers sensibles. Continuer à assurer la protection.

- Carpocapse des pommes et des poires : Bien que le vol soit commencé depuis quelques jours, il est encore beaucoup trop tôt pour envisager une intervention.

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

- Tordeuse orientale du pêcher : Le premier vol de papillons se poursuit et l'activité sexuelle, quoique irrégulière, est certains jours importante.

Pour protéger les pousses, en pépiniéres et sur jeunes arbres en formation, il serait prudent de renouveler le traitement conseillé dans le précédent bulletin. Utiliser l'un des produits suivants : fénitrothion, méthidathion.

- Carpocapse des prunes : Seulement dans les vergers très sensibles, un traitement pourrait être appliqué dès réception. Employer, soit la phosalone (60 g m.a./hl), soit l'azinphos (40 g m.a./hl).

- Rouille du prunier : Sur les variétés sujettes aux attaques de champignon, il est conseillé d'effectuer un traitement avec l'un des produits suivants :
- carbatène à 200 g de m.a./hl (Organil),
- folpel à 100 " " " (nombreuses spécialités),
- mancozèbe à 160 " " " (Dithane M 45 ; Sandozèbe),
- manèbe à 160 " " " (nombreuses spécialités),
- méthylthiophanate à 50 g de m.a./hl (Pelt 44),
- zinèbe à 200 g de m.a./Hl (nombreuses spécialités),
- zirame à 180 " " " (" "),
- chlorothalonil à 150 g de m.a./hl (Daconil).

(1)

- Gnomonia et Anthracnose du cerisier :(Cylindrosporiose) : Le traitement recommandé dans le précédent bulletin ayant été "lessivé" lors des précipitations du 9 au 12, il serait utile de le renouveler dès les premières menaces de pluie.

Si cette intervention se situe à moins de quinze jours de la récolte, utiliser seulement, soit du bénomyl (Benlate), soit du dithianon (Delan).

(1) Nous rappelons que le mancozèbe et le méthylthiophanate ont un effet freinateur vis-à-vis des araignées rouges.

.../...0

/ N O Y E R /

- Bactériose : Les principales variétés cultivées parviennent à un stade voisin de celui de la floraison (stigmates femelles épanouis), stade particulièrement sensible à la maladie. Il est donc conseillé d'effectuer une nouvelle application cuprique (150 g cu. métal à l'hectolitre) dès que des chutes de pluies seront à craindre.

/ CULTURES LEGUMIERES /

- Melon : Dans les cultures sous tunnel, surveiller les plantes pour détecter les tout premiers foyers d'oïdium, afin d'intervenir dès leur formation.

Tant que les plantes demeurent complètement abritées, il y a très peu de risques d'établissement de foyers d'anthracnose ou de cladosporiose ; il est donc inutile de combattre ces maladies tant que durera cette protection.

Surveiller également l'arrivée des pucerons afin de ne traiter au début que les foyers. Eviter, autant que possible, une application généralisée.

- Teigne du poireau : Les chenilles de première génération ont terminé, pour la plupart, leur évolution. Actuellement, l'insecte se présente sous forme de nymphes qui vont donner très prochainement les papillons du deuxième vol.

Il est donc inutile d'intervenir pour le moment.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.